Paroles de femmes : quand dire, c’est se construire sexuellement

« Vous ne vous cacherez pas, vous femme singulière, derrière la "Femme" », note Assia Djebar (1995b : 31)[[1]](#endnote-1). Prêter sa voix à *des* femmes que la société arabo-musulmane patriarcale condamne au silence, tel est l’objectif poursuivi dans le roman autobiographique *L’Amour, la fantasia*[[2]](#endnote-2). Dans ce cas, à quels types de rapport du discours de la femme est-il fait appel préférentiellement ? Dans quelle mesure sont-ils définitoires d’une citation féminine à distinguer d’une citation masculine ? Tel est le champ de questionnement à la base de cette étude, qui compte interroger la pertinence, en matière de discours rapporté, du paramètre du sexe.

Un des enjeux de la réflexion pourrait être celui-ci : les types de discours rapporté retenus se mettent-ils au service d’une « écriture-femme », au sens où l’entend Béatrice Didier au début des années 1980 ? En recourant à certains types de discours rapporté plutôt qu’à d’autres, Assia Djebar « écrit-elle femme », « écrit-elle de la femme » (Cixous 1975 : 46) ? Est-ce inventer et promouvoir une « parole de femme » au sens où l’entend Annie Leclerc : « […] il ne me suffit pas de parler de moi pour trouver une parole qui soit mienne. Littérature de femme : littérature féminine, bien féminine, d’une exquise sensibilité féminine. […] Un homme parle au nom des hommes. Une femme, au nom des femmes » (1974 : 11-12) ? Évitant les classifications qui peuvent se révéler abusives (Didier 1981), on scrutera, ici, les *modalités* et les *conséquences* de la « féminisation » de certains types de discours rapporté dans l’ouvrage d’*une* femme faisant parler des femmes.

Si la « féminisation » est fonction du choix opéré par une auteure faisant exister les femmes comme êtres de parole, on élargira la perspective en direction des « scénographies[[3]](#endnote-3) » et, plus largement, des « scènes génériques » (Maingueneau 2004 : 191-192) mobilisées. Jouant sur les différentes acceptions du lexème « genre », on avancera que, dans ce roman, le discours direct (DD), le discours direct libre (DDL) et ce qu’on appellera le « discours emphatique » donnent forme à une citation féminine non seulement à travers les éléments thématiques retenus, mais en convoquant différents genres et modes d’énonciation : le genre autobiographique[[4]](#endnote-4), traditionnellement qualifié de « féminin[[5]](#endnote-5) » ; le discours historiographique de l’Algérie qui, s’il est largement dominé, selon Djebar, par des chroniqueurs et historiens misogynes tels que Tabari[[6]](#endnote-6), est ici renouvelé de l’intérieur ; l’énonciation poétique qui opère un métissage du français, la langue de l’envahisseur de l’Algérie. Il s’agira ainsi de montrer en quoi la « féminisation » des types de rapport du discours de l’autre résulte de la thématique choisie – une auteure localise une parole de femme là où peut s’exercer son pouvoir de subversion – ainsi que de la médiation par différentes scénographies et scènes génériques qu’il importe de questionner. C’est ouvrir l’espace où peut se déployer le « féminin » selon Maingueneau, qui « mime » une féminité qu’il « corrode toujours » ; le féminin qui, « troublant » la « logique de l’Homme»,est « la féminité, mais toujours altérée, comme une voix que l’on dit "altérée par l’émotion" […] » (1999 : 84). Le « féminin » dira-t-on, se construit nécessairement dans la rupture et le décalage, en renégociant la double appartenance aux champs social et littéraire, à travers, notamment, le brouillage des habitudes génériques[[7]](#endnote-7).

 La réflexion se déclinera en trois temps : d’abord, il s’agira de montrer comment, dans la partie plus autobiographique, le DD est largement responsable de la *mise en scène* de l’accession de la femme à la parole ; ensuite, l’accent sera mis sur la contestation d’un certain discours historiographique taxé de « masculin » à travers l’emploi massif du témoignage au DDL ; enfin, on se demandera en quoi le « discours empathique » s’inscrit en faux contre l’imaginaire d’ordre, de clarté et de concision attaché à la langue française[[8]](#endnote-8).

1. Discours de femmes : le pouvoir du DD

Dans la partie plus autobiographique, en quoi le recours au DD devient-il « emblématique » d’une étape clef d’un processus d’institution par la parole singulière, c’est-à-dire d’inscription de la femme comme être de parole doué d’une identité dans une réalité socio-historique et culturelle peu favorable à son épanouissement ? Le DD ne se contente pas de refléter une réalité langagière : sous-tendu par une politique du dire, il *fait être*, performativement.

La parole rapportée au DD se conquiert tout d’abord par rapport au cri[[9]](#endnote-9) : cri de la défloration, cri de l’aïeule qui entre en transe, le corps transgressant les limites tracées par les non-dits et les stéréotypes, cri du « je », qui, certes, suscite l’émoi du passant, mais se clôt immédiatement sur lui-même et fait avorter toute tentative d’échange (« Laissez-moi seule, s’il vous plaît » (165)[[10]](#endnote-10)). Elle se détache sur le fond constitué par la parole bâillonnée de la femme confinée dans le gynécée, par les psalmodies, murmures, chuchotements, plaintes et lamentations, par les commérages et formules convenues – « Ne parler que de la conformité, pourrait me tancer ma grand-mère » (223) –, par les litotes et proverbes, bref par les manifestations d’une parole largement désappropriée, qui sont nommées, décrites et commentées.

Que le DD ne s’impose pas d’entrée, mais émerge lentementest confirmé par le passage sous (1) qui révèle la genèse du dire : au fur et à mesure que les modes de rapport du discours se relaient, la tension se noue jusqu’à cette phrase au DD par laquelle la mère, qui a appris le français et qui, de ce fait, est plus « européenne » que ses parentes, assoit son autorité énonciative. Significativement, le DD, qui confère à la femme une grande autonomie énonciative, dit réflexivement le moment où la femme triomphe par la parole :

(1) Ainsi mon père avait « écrit » à ma mère. Celle-ci, revenue dans la tribu, parla de cette carte postale avec un ton et des mots très simples certes. Elle voulait continuer, décrire l’absence du mari dans ce village, pendant quatre ou cinq longues journées, expliquer les problèmes pratiques posés […]. Elle allait poursuivre, regretter qu’une citadine, isolée dans un village avec de trop jeunes enfants, puisse se trouver bloquée… Mais les femmes s’étaient écriées devant la réalité nouvelle, le détail presque incroyable :

- Il t’a écrit à toi ?

- Il a mis le nom de sa femme et le facteur a dû ainsi le lire ? Honte !...

- Il aurait pu adresser tout de même la carte à ton fils, pour le principe, même si ton fils n’a que sept ou huit ans !

Ma mère se tut. Sans doute satisfaite, flattée, mais ne disant rien. Peut-être soudain gênée, ou rosie de confusion ; oui, son mari lui avait écrit à elle en personne !... L’aînée des enfants, la seule qui aurait pu lire la carte, c’était sa fille : alors fille ou épouse, quant au nom du destinataire, où se trouve la différence ?

- Je vous rappelle que j’ai appris à lire le français maintenant ! (57-58)

Ainsi, le discours narrativisé, le discours indirect, le discours indirect libre et le discours direct se disputent l’espace du rendu des paroles de la mère, sans que les frontières soient toujours très nettes : les points de suspension assurant la (non) clôture du discours indirect peuvent orienter la lecture vers un DIL balbutiant, invitant également à une rétrolecture, qui peut déceler dans le cotexte de gauche, à hauteur de l’adverbe « trop » (« de trop jeunes enfants »), une marque supplémentaire alimentant rétroactivement cette interprétation. Un DIL qui se développe quelques lignes plus loin, comme en témoigne, typiquement, la coprésence des marques d’oralité (« oui »…), des subjectivèmes renvoyant au personnage et des temps du verbe en –ait. Une montée vers le présent traduit un virage vers le DD ou, pour le moins, l’annonce. Le continuum des types de rapport du discours de la mère est ainsi emblématique d’un affranchissement de la parole, la mère prenant en charge un dire présenté sur le ton de l’évidence. Dira-t-on que la mère endosse le rôle du surénonciateur[[11]](#endnote-11), comme peuvent le suggérer la formule « rappelez-vous » et, plus largement, le fait qu’elle impose son propre point de vue (écrire la carte à la mère plutôt qu’au fils), reléguant les femmes au rang de sous-énonciateur (Rabatel 2002, 2005) ? Les femmes paraissent accéder à une forme d’autonomie énonciative, même si les interactions ne sont attribuées qu’à un groupe, aux contours imprécis. Comme le signale l’adversatif « mais », les femmes ont même le pouvoir de bloquer le développement argumentatif amorcé par la mère, en y mettant un terme précoce et en obligeant la mère à se positionner par rapport à leur point de vue : les paroles qui fusent rompent avec la progression thématique dont la mère a été la garante, elles réorientent son discours (même si elles entérinent la thématique choisie par elle au départ de son intervention) et l’engagent dans la logique de la réponse. Les femmes développeraient-elles ainsi un contre-discours disputant la prééminence au discours de la mère ? Leurs paroles étant convenues, elles finissent par collaborer au titre d’adjuvants au discours de la mère en le portant, en le nourrissant et, en fin de compte, en lui conférant une forme de légitimité. On peut en effet considérer que, dans un premier temps, la mère (im)pose son discours solitaire et quelque peu usurpé, les points de suspension indiquant qu’il a du mal à aboutir. La rupture *a contrario* libère la parole des femmes qui apporte une réponse d’ordre affectif et pathémique au développement argumentatif et explicatif initial*.* Il incombe aux paroles des femmes d’orchestrer la suite : se taisant, la mère permet à la rumeur d’enfler, avant de prendre le parti, confortant sa position de sujet, de clore la séquence en plaçant implicitement son propre discours sous l’autorité d’un « tiers actant » (Coquet 1997) : l’apprentissage de la langue française habilite l’énonciateur à échanger avec autrui (en l’occurrence avec le mari) et à se dire. La supériorité énonciative de la mère se traduit alors par l’emploi du « je » qui, traditionnellement, est dénié à la femme algérienne[[12]](#endnote-12).

2. La « féminisation » du discours historiographique

En quoi les emplois du DIL témoignent-ils d’une « féminisation » de ce type de rapport de la parole d’autrui ? En ce qu’une femme auteure y recourt massivement, mais aussi en ce qu’il prête ses cadres aux discours de femmes résistantes, répondra-t-on d’entrée de jeu. L’hypothèse à vérifier est que le rapport au DIL est « féminisé » à travers le témoignage oral dont, en retour, il renforce la propension à « féminiser » le discours historiographique.

2.1 Le témoignage au DIL : entre l’historiographie et le roman ?

C’est le statut du témoignage de femme au DIL qui demande à être interrogé : dans quelle mesure rompt-il avec un imaginaire de l’historiographie que, dans la perspective d’Assia Djebar, on pourrait taxer de « masculin » ? Un imaginaire en vertu duquel les événements objectivés et vérifiés sont disciplinés par une logique sans faille et sans reste, qui assoit la domination du dire. En quoi le témoignage au DIL appelle-t-il à dépasser une vision trop schématique opposant l’explication historique et la démarche scientifique rigoureuse à la prise en considération de la mémoire comme garante d’authenticité ? En quoi le témoignage – « facteur de sûreté dans l’ensemble des rapports constitutifs d’un lien social » (Ricœur 2000 : 206, 201) – fait-il peser une menace sur un enchaînement de faits passés satisfaisant à l’exigence d’objectivité ? En quoi menace-t-il l’armature chronologique et logique dans laquelle se coule une relation des faits débrayée, dont l’effacement énonciatif (Rabatel 2003, Marnette 2004) ou la désénonciation (Ouellet 1992 : 19) – les faits parlent d’eux-mêmes – seraient les marques énonciatives ?

D’une part, l’affranchissement de la tutelle énonciative, l’émancipation du modèle du DD surmarqué (Rosier 2008 : 92) – dans *L’Amour, la fantasia*, les témoignages au DIL distendent au maximum le tissu conjonctif en prenant la dimension du chapitre – confèrent au discours une large autonomie par rapport à une armature intégrative, un tout saturé et suturé de bout en bout. Ils sont réfractaires à une construction visant à asseoir l’illusion de la maîtrise et de l’unité énonciatives. En effet, il est possible de capter le moment, provisoire, où la domination énonciative, qu’à la suite de Djebar on peut qualifier de « masculine », est suspendue, où un en-soi au DIL est présenté comme tel, où la mainmise par le sujet rapportant qui reformule est retardée, avant toute prise en charge, toute adhésion ou tout refus[[13]](#endnote-13). La stratégie énonciative est ici liée à l’illusion de la neutralité de l’instance rapportante, qui, avant de mettre le discours de l’autre en perspective, se contente de le *montrer*[[14]](#endnote-14): le témoignage est exhibé, *en deçà* de la reconstruction assertive et de la synthèse qui pourraient brouiller la visibilité initiale, avant toute recontextualisation et reconstruction qui pourraient travestir le propos de départ. La monstration du discours de l’autre renvoie à un instant fragile, interstitiel, de suspension de la vérification et de la validation. Là affleure moins un savoir qu’un croire, une fiducie ou assomption généralisée.

D’autre part, le DIL conteste de l’intérieur la « narration historique » selon Paul Veyne (1978 : 15) : celle-ci se place « au-delà de tous les documents, puisqu’aucun d’eux ne peut être l’événement ; elle n’est pas un photomontage documentaire et ne fait pas voir le passé "en direct, comme si vous y étiez" ; pour reprendre l’utile distinction de G. Genette, elle est *diegesis* et non *mimesis*. Un dialogue authentique entre Napoléon et Alexandre 1er, aurait-il été conservé par la sténographie, ne sera pas "collé" tel quel dans le récit : l’historien préférera le plus souvent parler sur ce dialogue ; s’il le cite textuellement, la citation sera un effet littéraire, destinée à donner à l’intrigue de la vie – disons : de l’*ethos* –, ce qui rapprocherait l’histoire ainsi écrite de l’histoire romancée ». Se rappelant que, selon Béatrice Didier (1981), le roman figure parmi les genres littéraires les plus représentés dans la littérature féminine, on pourra voir dans ce rapprochement avec le roman, dont l’affichage générique de *L’Amour, la fantasia* fait également état, un facteur renforçant la « féminisation » du discours historiographique.

En tout cas, l’arrière-fond sur lequel celle-ci se profile peut être fourni par l’intrication du discours historique et du discours mémoriel et, plus largement, par une épistémologie fondamentalement mixte, l’historiographie élisant un lieu fragile que se disputent, selon Ricœur (2000), la science, affranchie du récit, et la fiction, qui dénonce le contrat de vérité, sans se réduire ni à l’une ni à l’autre. Dans la perspective de Veyne, on avancera que les témoignages de femmes invitent à explorer l’espace du « vrai faux fictif » selon Ginsburg (2010), l’entrejeu de l’histoire et de la littérature. Tendant vers le roman sans l’atteindre tout à fait, l’historiographie peut privilégier des techniques trouvant leur aboutissement dans l’écriture – une écriture performative qui fait exister le passé (De Certeau 1975).

2.2 Féminisation et sensibilité

On a avancé que le témoignage de la femme au DIL donne lieu à la « féminisation » d’un certain discours historiographique. Mettra-t-on dans la balance le fait qu’il bat en brèche l’imaginaire d’un discours historiographique « masculin » en se prêtant à l’expression de l’affectif, de l’éprouvé, en favorisant le repli « égotique » caractéristique de la littérature féminine (Didier 1981 : 19) ? On ne rencontre nul déferlement des émotions, plutôt une pudeur contenue, qui sait éviter la « crise du témoignage » selon Ricœur : « Pour être reçu, un témoignage doit être approprié, c’est-à-dire dépouillé autant que possible de l’étrangeté absolue qu’engendre l’horreur » (2000 : 223) :

(2) Nous nous sommes donc installés là. Nous avons gardé le contact avec les Frères. Tous, nous avons travaillé. De nouveau, la France est montée et a tout brûlé. C’est alors que le fils de Hamoud s’est rendu. (168)

Ces passages oscillent entre la prise de distance exigée par la relation des événements et l’immédiateté attestée par une syntaxe émotive :

 (3) J’ai emporté un couffin de légumes et… Quand Dieu veut t’aider… Un homme cherchait justement à acheter des oignons, Je l’ai rencontré, je lui ai procuré ce qu’il voulait, ainsi, j’ai pu prendre le car ! J’arrivai chez Djennet, sans voile, ni burnous !... (232)

Les points de suspension ménagent des points de fuite, au moment même où ils concentrent une tension maximale. Paradoxalement, ils signifient une interruption qui, présentifiant une absence, offre prise à la mémoire tout en butant sur de l’indicible. Les traces d’une émotivité se chargent ainsi d’une valeur indicielle, au sens peircien du terme, qui renvoie directement à un locuteur incarné. Faisant affleurer l’affect et l’émotion, les témoignages au DDL confèrent à la locutrice originelle non seulement une voix, mais une identité corporelle : elle ne se contente pas de *dire*, mais elle *se montre*. Dans une situation socio-historique donnée, l’écriture émotive met en perspective et en corrélation, par le biais du corps, l’extéroceptif des « états de choses » et l’intéroceptif des « états mentaux », l’acte perceptivo-sensoriel et les représentations « internes ».

Il est alors significatif que le témoignage au DIL sache éviter le rabattement de l’opposition de sexe sur les dichotomies esprit (masculin)/corps (féminin), rationalisation/émotion contre lesquelles Judith Butler met en garde[[15]](#endnote-15). La femme à laquelle il offre une scène de parole est instaurée en sujet sensible, mais aussi cognitif et judicatif. C’est la tâche qui est confiée au DD que le témoignage au DIL enserre :

(4) Furieux, il dirigea son fusil sur moi. Il me menaça :

- Je vais te tuer !

- Tue-moi, lui dis-je, si tu es un homme ! Mais tu n’es pas un homme, tu es un goumier ! Moi qui ne suis qu’une fille, vas-y, tue-moi ! Je ne suis pas une femme complète, mais c’est tout comme ! Tue-moi, car tu aimes tuer ! (190)

La femme assortit une triple injonction « Tue-moi » d’une argumentation qui vise à déconstruire la double logique de l’interrogatoire de guerre et du discours de la domination masculine en contestant non point les règles, implicitement admises, mais le bien-fondé des discours : le goumier n’étant pas un homme, les discours, qui se font l’écho de pulsions meurtrières, sont discrédités. La femme est ce corps qui n’est pas entravé par la peur, l’absolu du corps résistant. En même temps le témoignage fait mentir le cliché qui réserve la raison à l’homme et cantonne la femme au niveau des affects : un « sujet-passion » (Coquet 1997 : 15) alterne avec le sujet du jugement. La force – parlera-t-on de l’amour pour le pays qui nourrit la révolte ? – agit non pas *sur* la femme, mais *en* elle, et, ici, la fait agir *sur* le monde. Selon les termes de Coquet convoquant Merleau-Ponty, le « “je peux” du corps » est alors indissociable du « “je pense” de la personne » (*ibid.* : 8) ; le non sujet qui ne fait que prédiquer est ici rejoint par le sujet qui asserte, le « je peux » est suivi d’un « je sais » (*ibid*. : 9).

3. Le « discours empathique »

Le rapport de la narratrice à la langue française est ambigu : langue étrangère, cette dernière recueille la parole de la femme[[16]](#endnote-16), elle est libération[[17]](#endnote-17), elle permet au corps de se mouvoir dans un espace de subversion. En même temps, la vérité énoncée est « ébréchée » ; écrire dans la langue du conquérant, se confronter au « tiers actant » qui soumet l’écriture à l’idéologie définie au croisement du symbolique et du politique, c’est s’exiler définitivement, c’est dépouiller les mots de leur réalité charnelle.

Une autre voie s’offre alors, conciliant l’oralité des langues de la région natale avec la langue de l’envahisseur : celle de la langue française métissée, arabisée, qui affleure dans des passages en italique dédiés à ce que, au-delà même des catégories traditionnelles du discours rapporté, on appellera le « discours empathique ». Il est alors possible d’être du côté de la langue française, que l’imaginaire réduit ici à l’expression de la Raison – une autre figure du tiers actant –, à l’ordre du discours, à la concision et à la clarté, au carcan de la phrase canonique, qui non seulement devient l’espace où se déploie le dire assertif, mais produit un effet de complétude, d’Un, d’Achevé, de Fini. En même temps, il est possible d’être du côté des « litotes, des allusions de tons et d’accents, des courbures et des chuintements de la prononciation » (184) ou des « lacis murmurants » (156).

Soit l’exemple (5) :

(5) Long silence, nuits chevauchées, spirales dans la gorge. Râles, ruisseaux de sons précipices, sources d’échos entrecroisés, cataractes de murmures, chuchotements en taillis tressés, surgeons susurrant sous la langue, chuintements, et souque la voix courbe qui, dans la soute de sa mémoire, retrouve souffles souillés de soûlerie ancienne. (156)

Il ne s’agit plus seulement de parler *du* discours autre, de faire une prédication concernant le discours autre, selon Authier-Revuz (2004), en le *montrant* sous forme de DD et de DDL ou en le désignant et en le décrivant. Il s’agit de parler *le* discours autre[[18]](#endnote-18), en s’en imprégnant, pour le reproduire pour ainsi dire mimétiquement, à travers une coalescence des voix qui conduit l’énonciatrice rapportante à abdiquer sa fonction de contrôle. La féminisation du « discours empathique » est tributaire de cette incorporation ou intégration au corps de la langue : contestant la domination « masculine », elle vise à supprimer la distance au discours de l’autre, à ouvrir sur l’immédiateté de l’éprouver investissant une « pré-parole », encore enfouie – parole de femmes confinées dans le gynécée – et déjà naissante, en quête d’une voix.

On mettra au compte de la prose poétique les litotes, les métaphores et périphrases, les points de suspension, les groupes nominaux privés d’un prédéterminant, les infinitifs d’auto-injonction ou la cascade des constructions asyndétiques qui donnent accès aux formes de l’expérience cognitive, mais aussi perceptivo-sensorielle, sensible et affective. Les phrases averbales existentielles sont actualisantes : ne présupposant pas un sujet avec lequel elles entretiendraient une relation prédicative, n’affirmant pas, elles se contentent de (pro)poser – de *montrer* – des bribes qui se pressent à la conscience[[19]](#endnote-19). Une parole incarnée, comme en témoignent les schémas rythmiques qui traduisent une participation pour ainsi dire proprioceptive*.* En même temps, l’indétermination frappant la personne, le temps et l’espace reproduit ces discours emmêlés, déliés de toute énonciation assignable. La parole se déploie telle une force plus ou moins anonyme, encore largement en amont de la constitution d’un *sujet* maîtrisant son discours.

On a scruté, au cours de cette étude, les conditions d’une féminisation du DD, du DDL et du « discours empathique ». Il ne suffisait pas d’avancer que l’énonciatrice offre son dire aux dires plus ou moins distincts de celles qu’elle a côtoyées ou qu’elle a cherché à ressusciter, mais d’en étudier précisément les modalités. On a pu constater ainsi que, grâce au DD, au DDL et au « discours empathique », l’énonciatrice vise continûment à *montrer* des discours, c’est-à-dire à les révéler et à les (pro)poser, plutôt que de prendre position et, *a fortiori*, de les prendre en charge pour les enfermer d’emblée dans un discours dominant (masculin). Se renforçant d’une double scène générique, autobiographique et testimoniale, ainsi que des cadres d’une prose poétique expressive, la citation féminine paraît ainsi emblématique du projet d’ensemble : l’affranchissement des discours de la tutelle énonciative mime le processus de la libération de la femme algérienne, l’acte de subversion toujours renouvelé.

Bibliographie

Authier-Revuz, J. (2004) : « La représentation du discours autre : un champ multiplement hétérogène », in J. M. López Muñoz, S. Marnette & L. Rosier (dirs), Le discours rapporté dans tous ses états, Paris, L’Harmattan : 35-53.

Butler, J. (2005) : Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion, trad. fr. C. Kraus, Paris, Éditions de la Découverte.

Certeau, M. de (1975) : L’écriture de l’histoire, Paris, Gallimard.

Cixous, H. (2010) [1975] : Le rire de la méduse et autres ironies*,* Paris, Galilée.

Clerc, J. M. (1997) : Assia Djebar. Écrire, Transgresser, Résister, Paris, L’Harmattan.

Colas-Blaise, M. (2004) : « Le discours rapporté du point de vue de la sémiotique : Dynamique discursive et avatars de la dénomination propre chez Patrick Modiano », in J.M. López Muñoz, S. Marnette & L. Rosier (dirs), Le discours rapporté dans tous ses états, Paris, L’Harmattan : 163-172.

– (2011) : « De la citation visuelle à la translation intermédiatique : éléments pour une approche sémiotique », in A. Jaubert, J.M. López Muñoz, S. Marnette, L. Rosier & C. Stolz (dirs), Citations I. Citer à travers les formes. Intersémiotique de la citation, Louvain-la-Neuve, Harmattan-Academia : 195-210.

Combe, D. (1991) : La pensée et le style, Paris, Éditions universitaires.

Coquet, J.-C. (1997) : La quête du sens, Paris, PUF.

Didier, B. (1981) : L’écriture-femme, Paris, PUF.

Djebar, A. (1991) : Loin de Médine, Paris, Éditions Albin Michel (Le Livre de poche).

– (1995a) [1985] : L’Amour, la fantasia, Paris, Éditions Albin Michel (Le Livre de poche).

– (1995b) : « Écrire sans nul héritage », in J. Frölich (éd.), *Point de rencontre : le roman*, Oslo, The research Council of Norway, t. 1.

Ginzburg, C. (2010) : Le fil et les traces. Vrai faux fictif, trad. M. Rueff, Paris, Verdier.

Heinich, N. (1996) : États de femme. L’identité féminine dans la fiction occidentale, Paris, Gallimard.

Leclerc, A. (1974) : Parole de femme, Paris, Bernard Grasset.

Maingueneau, D. (1999) : Féminin fatal, Paris, Descartes & Cie.

– (2004) : Le discours littéraire. Paratopie et scène d’énonciation, Paris, Armand Colin.

Marnette, S. (2004) : « L’effacement énonciatif dans la presse contemporaine », Langages156 : 51-64.

Naudier, D. (2001) : « L’écriture-femme, une innovation esthétique emblématique », Sociétés contemporaines 4, 44 : 57-73.

Orlandi, E. (2002) : « Un point c’est tout. Interdiscours, incomplétude, textualisation », in J. Authier-Revuz et M.-C. Lala (éds), Figures d’ajout. Phrase, texte, écriture, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle : 65-77.

Ouellet, P. (1992) : Voir et savoir, La perception des univers du discours, Candiac (Québec), Les Éditions Balzac.

Rabatel, A. (2002) : « Le sous-énonciateur dans les montages citationnels », Enjeux54 : 52-66.

– (2003) : «  L’effacement énonciatif dans les discours représentés et ses effets pragmatiques de sous- et de sur-énonciation », Estudios de Lengua y Literatura francesas 14 : 33-61.

– (2005) : « Les postures énonciatives dans la co-construction dialogique des points de vue : coénonciation, surénonciation, sousénonciation », in J. Bres, P.P. Haillet, S. Mellet, H. Nølke & L. Rosier (éds), Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques, Bruxelles, De Boeck & Larcier, Éditions Duculot : 95-110.

Ricœur, P. (2000) : La Mémoire, l’Histoire, l’Oubli, Paris, Seuil.

Rosier, L. (2008) : Le discours rapporté en français, Paris, Ophrys.

Veyne, P. 1978 [1971] : Comment on écrit l’histoire suivi de Foucault révolutionne l’histoire, Paris, Seuil.

1. Cfr. aussi Clerc (1997). [↑](#endnote-ref-1)
2. « Pour sortir du harem, il faut entrer dans le roman », écrit Heinich (1996 : 296). [↑](#endnote-ref-2)
3. La scénographie est la « scène de parole que le discours présuppose pour pouvoir être énoncé et qu’en retour il doit valider à travers son énonciation même » (Maingueneau 2004 : 192). [↑](#endnote-ref-3)
4. En l’occurrence, il s’agit d’un roman autobiographique, dont la stratégie consiste « à émettre des prescriptions de lecture contradictoires » (Gasparini 2004 : 14). Ici, l’accent sera mis sur le volet autobiographique. [↑](#endnote-ref-4)
5. Cfr. Didier (1981 : 19) au sujet de la littérature féminine : « Jusqu’à une époque récente, les genres littéraires qui ont été le plus représentés dans la littérature féminine sont incontestablement ceux du "je" : poésie, lettre, journal intime, roman. La poésie féminine a été plus lyrique qu’épique ; le roman féminin est souvent chargé de flux autobiographique. […] De cet "égotisme" de la littérature féminine, il est bien difficile de savoir s’il faut rendre responsable la société ou le prétendu caractère féminin ». [↑](#endnote-ref-5)
6. C’est en prenant ses distances par rapport au récit de l’historien Tabari qu’Assia Djebar met en scène, dans *Loin de Médine*, les femmes qui, pendant les derniers jours du Prophète, ont influé sur les batailles visant à consolider son pouvoir. [↑](#endnote-ref-6)
7. Au sujet du féminin redéfini comme subversif, voir aussi Naudier (2001). [↑](#endnote-ref-7)
8. Au sujet de cet imaginaire, cfr. Orlandi (2002). [↑](#endnote-ref-8)
9. Significativement, le cri se voit refuser l’expression directe à travers une onomatopée ou une interjection. [↑](#endnote-ref-9)
10. On renvoie à l’édition de poche (*L’Amour, la fantasia*, Paris, Éditions Albin Michel) de 1995. [↑](#endnote-ref-10)
11. Cfr. Rabatel : le surénonciateur « propose un PDV [point de vue] qui est constamment maintenu au centre de l’interaction » (2005 : 196). [↑](#endnote-ref-11)
12. « Jamais le "je" de la première personne ne sera utilisé : la voix a déposé, en formules stéréotypées, sa charge de rancune et de râles échardant la gorge. Chaque femme, écorchée au-dedans, s’est apaisée dans l’écoute collective » (221) ; « Comment dire "je", puisque ce serait dédaigner les formules-couvertures qui maintiennent le trajet individuel dans la résignation collective?...  » (223). [↑](#endnote-ref-12)
13. À ce sujet, cfr. aussi Colas-Blaise (2004). [↑](#endnote-ref-13)
14. À propos de la monstration, cf. également Authier-Revuz, notamment (2004). [↑](#endnote-ref-14)
15. Cfr. Butler (1999 : 77) : « Chaque fois que la distinction entre l’esprit et le corps est reproduite sans esprit critique, n’oublions jamais la hiérarchie de genre que cette distinction a traditionnellement servi à produire, à maintenir et à rationaliser ». [↑](#endnote-ref-15)
16. « Écrire ne tue pas la voix, mais la réveille, surtout pour ressusciter tant de sœurs disparues » (285). [↑](#endnote-ref-16)
17. «  Comme si soudain la langue française avait des yeux, et qu’elle me les ait donnés pour voir dans la liberté » (256). [↑](#endnote-ref-17)
18. Cfr. aussi Colas-Blaise (2011). [↑](#endnote-ref-18)
19. Cfr. aussi Combe (1991 : 149) au sujet de la poétique lyrique « présentative » qui rompt avec les « poétiques de la représentation ». [↑](#endnote-ref-19)